

# PROJET DE LOI 10 :

ceci n'est pas  
un poisson d'avril...



## Le 1<sup>er</sup> avril 2015 entre en vigueur le PROJET DE LOI 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé.

Dans chacune des régions du Québec, les CSSS sont fusionnés avec d'autres établissements publics et l'Agence régionale pour créer d'immenses Centres intégrés de Santé et de Services sociaux (CISSS) ou Centres intégrés universitaires de Santé et de Services sociaux (CIUSSS). Des 182 établissements publics existants, le réseau public de santé et de services sociaux du Québec ne compte plus maintenant que 33 établissements.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le ministre de la Santé et des Services sociaux devient le principal décideur de toutes questions tant locales, régionales que nationales, il

contrôle tout, tant la prestation que le prestataire des soins et services, il nomme ou démet toutes personnes responsables. Ainsi, que l'on travaille dans le réseau public de la santé, ou dans le milieu communautaire qui y collabore, ou qu'on soit simplement citoyenne et citoyen du Québec ayant droit à la santé et à des soins et services publics de santé, personne n'est épargné. Le ministre dit qu'il sabre la bureaucratie, mais dans les faits, il coupe plutôt dans la démocratie.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, avec l'application du PROJET DE LOI 10, débute la plus grande entreprise de privatisation du système public de santé et de services sociaux québécois.

**Parce que si  
le passé est garant  
de l'avenir...**

**DR. BARRETTE**



**ARRÊTEZ!**

# JE ME SOUVIENS...

## 2003

**4 AVRIL** – Élection du Parti Libéral à Québec ; premier ministre : Jean Charest ; ministre de la Santé et des Services sociaux : Philippe Couillard

**AUTOMNE** – Dépôt par le ministre Couillard du Projet de loi (PL) 25 **FUSIONNANT** les hôpitaux, les CHSLD et les CLSC pour former des Centres de Santé et de Services sociaux (CSSS), et créant les Agences régionales de SSS.

**Objectifs** : Améliorer l'accès aux services, diminuer la bureaucratie, faire des économies.

**19 DÉCEMBRE** – Adoption **SOUS LE BÂILLON** du PL 25.

## 2006

**JUIN** – Dépôt par le ministre Couillard du PL 33 permettant trois chirurgies en clinique privée et leur couverture par des assurances privées.

**13 DÉCEMBRE** – Adoption **SOUS LE BÂILLON** du PL 33.

## 2007

Par voie réglementaire, le ministre Couillard permet aux médecins de s'incorporer **DR. INC.**

## 2008

**18 JUIN** – Par décret, le ministre Couillard ajoute une cinquantaine de traitements médicaux ou de chirurgies pouvant être réalisées en cliniques privées spécialisées avec couverture d'assurances privées (voir PL 33 en 2006).

**25 JUIN** – Le ministre Couillard signe un décret réduisant de moitié le coût des permis de clinique privée spécialisée, avant de démissionner et quitter la politique.

**18 AOÛT** – Philippe Couillard rejoint Persistence Capital Partners (PCP), « le seul fonds privé d'investissement au Canada dédié à développer des opportunités d'investissement offrant un fort potentiel de croissance dans le secteur de la santé » ; il parle d'acquisition de « cliniques d'imagerie médicale [...] ou des cliniques médicales ou de chirurgie, comme la Clinique Rockland ».

**DÉCEMBRE** – Devant une assemblée d'assureurs, Phillippe Couillard plaide pour le privé en santé, expliquant qu'on devrait « autoriser l'ouverture de plus de cliniques privées associées, permettre aux médecins québécois de pratiquer dans le privé et autoriser les Québécois à contracter des assurances privées pour des actes couverts par le régime public », ajoutant qu'« il n'y a rien de scandaleux à ce qu'on fasse des profits dans le secteur de la santé » et que « l'une des réalisations dont il [était] le plus fier en cinq ans passés à la tête du ministère de la Santé, c'est l'entente conclue avec Rockland MD ».

# JE ME SOUVIENS...

## RÉSULTATS :

En 2010, un rapport d'évaluation du MSSS fait état qu'après six ans de fusion des CSSS, il n'y a pas d'amélioration d'accès aux services, il y a surcharge de travail pour les gestionnaires, la distance entre les installations complexifie la gestion, les membres du personnel se sentent isolés et peu soutenus et il y a un sentiment de confusion à savoir qui relève de qui et qui fait quoi.

Le 12 mars 2014, Une assemblée publique de la Coalition solidarité santé sur le bilan de 10 ans des CSSS conclut à l'augmentation du pouvoir des médecins au détriment de la première ligne, à la perte de proximité des services, à peu (ou pas) d'intégration ni de continuité des services, à des coupures et réductions de services, à une détérioration des services sociaux, à des structures trop grosses et ingérables, à un recul de la démocratie, à un impact négatif sur le personnel et les relations de travail, à une gestion inappropriée (la Nouvelle gestion publique) et à l'augmentation de la privatisation. En 10 ans, les budgets de la santé ont doublé et le nombre de cadres a augmenté de 30%.

**DR. INC.** : en 2014, 45% des 22 500 médecins du Québec (près de 10 250) sont incorporés, ce qui fait perdre plus de 150 M\$ d'impôts aux gouvernements.

**Et ça recommence ...**

## 2014

**7 AVRIL** – Élection du Parti Libéral à Québec ; premier ministre : Philippe Couillard ; ministre de la SSS : Gaétan Barrette.

**AUTOMNE** – Dépôt par Gaétan Barrette du Projet de loi 10 **FUSIONNANT** tous les établissements, CSSS et Agence régionale SSS d'une même région (sauf exception) pour former d'immenses Centres Intégrés de Santé et de Services sociaux (CISSS) ou Centres Intégrés Universitaires de Santé et de Services sociaux (CIUSSS).

**Objectifs** : Améliorer l'accès aux services, diminuer la bureaucratie, faire des économies !

## 2015

**7 FÉVRIER** – Adoption **SOUS LE BÂILLON** du PL 10.

## 2016, 2017, 2018...

**Et ça continue...**

# QUE FAIRE ?

Continuons à nous mobiliser et à nous opposer au démantèlement du réseau public de santé et de services sociaux. À partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, si vous êtes témoin ou subissez vous-même une réduction ou une coupure de soins ou de services ; ou une augmentation ou une nouvelle tarification pour un soin ou un service ; ou une réduction de l'accès à des soins ou services, ou que vous n'êtes pas satisfait des soins et services, déposez une plainte au comité des usagers de votre établissement, ainsi qu'au Protecteur du citoyen aux coordonnées suivantes :

- Québec  
**418 643-2688**
- Montréal  
**514 873-2032**
- Sans frais de partout au Québec :  
**1 800 463-5070**
- Adresse courriel :  
**protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca**

**LA SANTÉ, C'EST UN DROIT.**

**AU QUÉBEC, ON A DÉJÀ FAIT CE CHOIX.**



1601, avenue De Lorimier, boîte postale 45,  
Montréal, Qc, H2K 4M5  
Téléphone : 514-442-0577

[www.cssante.com](http://www.cssante.com)

 [www.facebook.com/CoalitionSolidariteSante](https://www.facebook.com/CoalitionSolidariteSante)

 [twitter.com/cssante](https://twitter.com/cssante)